

Nom du produit: TANDEM™ A Herbicide

Date de création: 12/21/2020

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit.

1. IDENTIFICATION

Nom du produit: TANDEM™ A Herbicide

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées: Herbicide prêt à l'emploi

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY
#2450, 215 - 2ND STREET S.W.
CALGARY AB, T2P 1M4
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852
Adresse e-mail : solutions@corveva.com

NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Contact d'urgence 24h/24 : 1-888-226-8832
Contact local en cas d'urgence : 1-888-226-8832

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification dangereuse

Ce produit est dangereux selon les critères du Règlement sur les produits dangereux (HPR) comme implémenté sous le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS 2015).

Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Inhalation
Irritation cutanée - Catégorie 2
Irritation oculaire - Catégorie 2A
Sensibilisation cutanée - Sous-catégorie 1B
Cancérogénicité - Catégorie 2
Danger par aspiration - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: **DANGER!**

Dangers

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Nocif par inhalation.
Susceptible de provoquer le cancer.

Conseils de prudence**Prévention**

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
Se laver la peau soigneusement après manipulation.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
NE PAS faire vomir.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

ENTREPOSAGE

Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Donnée non disponible

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est un mélange.

Composant	Numéro de registre CAS	Concentration
Pyroxsulam	422556-08-9	2.88%
Cloquintocet-mexyl	99607-70-2	8.64%
Solvant naphtha (pétroleum), heavy aromatic	64742-94-5	71.5%

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium	68953-96-8	4.5%
Naphthalene	91-20-3	0.7%
Reste	Pas disponible	11.78%

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux:

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène.

Contact avec la peau: Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement. Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.

Contact avec les yeux: Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.

Ingestion: Appeler immédiatement un Centre Antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir sauf sur ordre du Centre Antipoison ou du médecin. Ne pas donner de liquide à la personne. Ne pas faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins: Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de l'asthme (affection respiratoire réactionnelle). Bronchodilatateurs, expectorants, antitussifs et corticostéroïdes peuvent aider. La décision de faire vomir ou non devrait être prise par un médecin. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement. Une exposition excessive répétée peut aggraver une maladie pulmonaire préexistantes. Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type AFFF) ou les mousses à base protéinique sont préférables, si disponibles. Les mousses antialcool (de type ATC) pourraient fonctionner.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes de soufre. Oxydes d'azote. Fluorure d'hydrogène. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption

Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Envisager la faisabilité d'une combustion sous contrôle afin de réduire les dommages à l'environnement au minimum. Un système d'extinction d'incendie à la mousse est préférable car l'eau non maîtrisée pourrait propager une potentielle contamination. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Équipements de protection particuliers des pompiers: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Rester en amont du vent par rapport au déversement. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques». Les déversements ou les rejets dans les cours d'eau naturels devraient tuer les organismes aquatiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements: Absorber avec des matières telles que: Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contactez l'entreprise pour une assistance nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Tenir hors de portée des enfants. Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Ne pas avaler. Laver soigneusement après manipulation. Conserver le récipient bien fermé. Utiliser avec une ventilation suffisante. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

Conditions de stockage sûres: Stocker dans un endroit sec. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients hermétiquement fermés en cas de non utilisation. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Si des limites d'exposition existent, elles sont indiquées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, alors, aucune valeur n'est applicable.

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur/Notation
Pyroxsulam	Dow IHG	TWA	5 mg/m ³
	Dow IHG	TWA	Sensibilisant cutané
Solvent naphtha (pétroleum), heavy aromatic	ACGIH	TWA	200 mg/m ³ , la vapeur d'hydrocarbure totale
	Corteva OEL	TWA	100 mg/m ³
	Corteva OEL	STEL	300 mg/m ³
	CA AB OEL	TWA	200 mg/m ³ , la vapeur d'hydrocarbure totale
Naphthalene	ACGIH	TWA	10 ppm
	CA AB OEL	TWA	52 mg/m ³ 10 ppm
	CA AB OEL	STEL	79 mg/m ³ 15 ppm
	CA BC OEL	TWA	10 ppm
	CA BC OEL	STEL	15 ppm
	CA QC OEL	VEMP	52 mg/m ³ 10 ppm
	CA QC OEL	VECD	79 mg/m ³ 15 ppm

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONNAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Mesures de protection individuelle

|| Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains: Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthylène chloré. Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Viton. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel ("latex"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). **AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Autre protection: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué. Le choix d'un appareil respiratoire filtrant ou d'un appareil à adduction d'air à pression positive dépend de l'opération à effectuer et de la concentration possible du produit dans l'atmosphère. Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé.

Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Etat physique	Liquide
Couleur	Brun
Odeur	Âcre
Seuil olfactif	Aucune donnée d'essais disponible
pH	5.18 <i>Electrode de pH</i>
Point/intervalle de fusion	Sans objet
Point de congélation	Donnée non disponible
Point d'ébullition (760 mmHg)	Aucune donnée d'essais disponible
Point d'éclair	coupelle fermée > 100 °C <i>Coupelle fermée</i>
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Aucune donnée d'essais disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Aucune donnée d'essais disponible
Tension de vapeur	Aucune donnée d'essais disponible
Densité de vapeur relative (air = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Densité relative (eau = 1)	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	Aucune donnée d'essais disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée d'essais disponible
Température de décomposition	Aucune donnée d'essais disponible
Viscosité cinématique	Donnée non disponible
Propriétés explosives	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Donnée non disponible
Densité du liquide	1.04 g/cm ³ à 20 °C <i>Densimètre numérique</i>
Poids moléculaire	Donnée non disponible

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique: Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Voir la Section 7 «Entreposage».

Possibilité de réactions dangereuses: Polymérisation ne se produira pas.

Conditions à éviter: Le produit peut se décomposer à température élevée. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé.

Matières incompatibles: Éviter tous contacts avec les oxydants.

Produits de décomposition dangereux: Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Hydrocarbures. Chlorure d'hydrogène. Fluorure d'hydrogène. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Des gaz toxiques sont libérés durant la décomposition.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.

Pour un ou des produits semblables:
DL50, Rat, 3,129 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Pour un ou des produits semblables:
DL50, Rat, > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Une exposition excessive et prolongée aux brouillards peut provoquer des effets nocifs graves, et même la mort. Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et aux poumons. Peut provoquer des effets sur le système nerveux central. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des étourdissements et de la somnolence dégénérant en perte de coordination et de conscience.

Pour un ou des produits semblables:
CL50, Rat, 4 h, poussières/brouillard, > 1 - < 2.12 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée modérée accompagnée d'une rougeur locale. Un contact prolongé peut provoquer une irritation cutanée, même une brûlure. Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation. Les effets peuvent prendre du temps à guérir.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une irritation modérée des yeux pouvant être lente à guérir. Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

Sensibilisation

Pour un ou des produits semblables:
A révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune information pertinente n'a été trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:
Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Moelle osseuse.
Reins.
Foie.
Thymus.
Thyroïde.
Vessie.

Pour le ou les solvants:
D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Pour le ou les composants mineurs:
Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Reins.

Cancérogénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Cloquintocet-méxyl. N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Pyroxsulam. Lors d'essais biologiques, il y a eu une activité cancérogène ambiguë. Ces effets ne sont pas considérés comme transposables aux humains.

Contient du naphtalène qui a provoqué le cancer chez certains animaux de laboratoire. Chez les humains, il y a des preuves limitées de cancer chez les travailleurs impliqués dans la production du naphtalène. Des études orales partielles chez le rat ont été négatives.

Tératogénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Pour le ou les solvants: N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Dans des études sur des animaux, l'ingrédient actif n'a pas porté atteinte à la reproduction. Pour le ou les principaux composants: Aucune donnée trouvée.

Mutagénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Pour le ou les principaux composants: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Cancérogénicité

Composant	Liste	Classification
Solvant naphtha (petroleum), heavy aromatic	ACGIH	A3: Cancérogène confirmé pour l'animal sans que l'on sache si l'observation est pertinente pour l'homme.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

Toxicité**Pyroxsulam****Toxicité aiguë pour les poissons.**

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en statique, 96 h, > 87.0 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Équivalente

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, > 100 mg/l, OECD Ligne directrice 202 ou Équivalente

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

Sur le plan aigu, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles.

CE50, Lemna minor (Petite lentille d'eau), 7 jr, Biomasse, 0.00257 mg/l, OCDE 221.

Toxicité pour les bactéries

CE50, boue activée, 3 h, > 1,000 mg/l

Toxicité chronique pour les poissons

NOEC, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), Essai en dynamique, 40 jr, survie, 3.2 - 10.1 mg/l

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

NOEC, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, 21 jr, survie, 10.4 mg/l

Toxicité pour toutes espèces sur le sol

Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).
Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).
CL50, Colinus virginianus (Colin de Virginie), 8 jr, > 5000mg/kg par voie alimentaire.
DL50, Colinus virginianus (Colin de Virginie), > 2000mg/kg poids corporel.
DL50 par voie orale, Apis mellifera (abeilles), 48 h, > 107.4microgrammes/abeille
DL50 par contact, Apis mellifera (abeilles), 48 h, > 100microgrammes/abeille

Toxicité envers les organismes vivant sur le sol.

CL50, Eisenia fetida (vers de terre), 14 jr, > 10,000 mg/kg

Cloquintocet-mexyl

Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aigü, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.
Identique à la substance active sous forme ester.
CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en dynamique, 96 h, > 0.97 mg/l, Méthode non spécifiée.

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

Identique à la substance active sous forme ester.
CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en dynamique, 48 h, > 0.82 mg/l, Méthode non spécifiée.

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

Identique à la substance active sous forme ester.
CE50b, algue de l'espèce du Scenedesmus, 96 h, Biomasse, 0.63 mg/l, Méthode non spécifiée.
Identique à la substance active sous forme ester.
CE50b, Lemna minor (Petite lentille d'eau), 14 jr, Biomasse, > 0.42 mg/l, Méthode non spécifiée.

Toxicité pour toutes espèces sur le sol

Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).
Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).
DL50 par voie orale, Anas platyrhynchos (canard colvert), > 2000mg/kg poids corporel.
CL50 par voie alimentaire, Anas platyrhynchos (canard colvert), 8 jr, > 5200mg/kg par voie alimentaire.
DL50 par voie orale, Apis mellifera (abeilles), 48 h, > 100microgrammes/abeille
DL50 par contact, Apis mellifera (abeilles), 48 h, > 100microgrammes/abeille

Toxicité envers les organismes vivant sur le sol.

CL50, Eisenia fetida (vers de terre), > 1,000 mg/kg

Solvant naphtha (petroleum), heavy aromatic

Toxicité aiguë pour les poissons.

Pour un ou des produits semblables:
Sur le plan aigü, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.
CE50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 96 h, 3.6 mg/l
LL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en semi-statique, 96 h, 2 - 5 mg/l

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

Pour un ou des produits semblables:
CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en semi-statique, 48 h, 1.1 mg/l
LE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, 1.4 mg/l, OCDE Ligne directrice 202

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

Pour un ou des produits semblables:

CE50, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, 7.9 mg/l

LE50, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Essai en statique, 72 h, inhibition de la croissance (réduction de la densité cellulaire), 1 - 3 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium

Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 10 et 100 mg/L chez les espèces traitées les plus sensibles).

Pour un ou des produits semblables:

CL50, poisson zèbre (Brachydanio rerio), 96 h, 31.6 mg/l

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, 62 mg/l

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

Pour un ou des produits semblables:

CE50r, Selenastrum capricornutum (algue verte), 96 h, Inhibition du taux de croissance, 29 mg/l

Toxicité pour les bactéries

Pour un ou des produits semblables:

CE50, boue activée, 3 h, Taux respiratoires., 550 mg/l

Toxicité chronique pour les poissons

Pour un ou des produits semblables:

NOEC, Truite arc-en-ciel (salmo gairdneri), 72 jr, survie, 0.23 mg/l

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

Pour un ou des produits semblables:

NOEC, Daphnia magna (Grande daphnie), 21 jr, nombre de descendants, 1.18 mg/l

Naphthalene

Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aigu, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles).

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 96 h, 0.11 mg/l

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, 1.6 - 24.1 mg/l

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

CE50r, Skeletonema costatum (algue marine), Inhibition du taux de croissance, 72 h, 0.4 mg/l

Toxicité chronique pour les poissons

NOEC, Divers, dynamique, 40 jr, mortalité, 0.37 mg/l

Reste

Toxicité aiguë pour les poissons.

Aucune donnée trouvée.

Persistance et dégradabilité

Pyroxsulam

Biodégradabilité: En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Biodégradation: 20 - 30 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente

Cloquintocet-mexyl

Biodégradabilité: Aucune donnée trouvée.

Solvant naphtha (petroleum), heavy aromatic

Biodégradabilité: Pour un ou des produits semblables: Une biodégradation peut se produire dans des conditions aérobies (en présence d'oxygène). En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

Biodégradation: 58.6 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium

Biodégradabilité: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Biodégradation: 2.9 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301E ou Equivalente

Naphthalene

Biodégradabilité: Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène >40 %).

Demande théorique en oxygène: 3.00 mg/mg

Demande biologique en oxygène (DBO)

Durée d'incubation	DOB
5 jr	57.000 %
10 jr	71.000 %
20 jr	71.000 %

Photodégradation

Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)

Sensibilisant: Radicaux OH

Demi-vie atmosphérique: 5.9 h

Méthode: Estimation

Reste

Biodégradabilité: Aucune donnée trouvée.

Potentiel de bioaccumulation

Pyroxsulam

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).
Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): -1.01 Mesuré

Cloquintocet-mexyl

Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).
Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 5.3 Estimation
Facteur de bioconcentration (FBC): 122 - 621 Poisson

Solvant naphtha (petroleum), heavy aromatic

Bioaccumulation: Pour un ou des produits semblables: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium

Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).
Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 4.6 OECD Ligne directrice 107 ou Equivalente

Naphthalene

Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).
Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 3.4 OCDE ligne directrice 107
Facteur de bioconcentration (FBC): 40 - 300 Poisson 28 jr Mesuré

Reste

Bioaccumulation: Aucune donnée trouvée.

Mobilité dans le sol

Pyroxsulam

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).
Coefficient de partage (Koc): <= 42 Estimation

Cloquintocet-mexyl

Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).
Coefficient de partage (Koc): 38070 Estimation

Solvant naphtha (petroleum), heavy aromatic

Pas de données disponibles.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium

Aucune donnée trouvée.

Naphthalene

Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).
Coefficient de partage (Koc): 664

Reste

Aucune donnée trouvée.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination: En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(PYROXSULAME, naphtalène)
Numéro ONU	UN 3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	PYROXSULAME, naphtalène

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(PYROXSULAME, naphtalène)
Numéro ONU	UN 3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	PYROXSULAME, naphtalène
Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC	Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

Nom d'expédition des Nations unies	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.(PYROXSULAME, naphtalène)
Numéro ONU	UN 3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III

Information supplémentaire:

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

NON RÉGLEMENTÉ PAR L'EXEMPTION AU RÉGLEMENT SUR LE TDG 1.45.1 POUR LES TRANSPORTS ROUTIERS OU FERROVIAIRES

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Code national de prévention des incendies du Canada

Sans objet

Liste canadienne intérieure des substances (DSL)

Ce produit contient de/s produit/s chimique/s qui sont exempts de la LIS en vertu de la LCPE. El est considéré comme un pesticide faisant l'objet de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA).

Loi sur les produits antiparasitaires

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA): 29985

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

ADVERTISSEMENT POISON

IRRITE LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT DE LA PEAU POTENTIEL

Allergènes contenus dans le produit antiparasitaire: Avertissement, contient l'allergène soya.

Ce produit est toxique pour:

Organismes aquatiques

plantes terrestres non ciblées

16. AUTRES INFORMATIONS

Système d'évaluation des dangers

NFPA

Santé	Inflammabilité	Instabilité
2	1	1

Révision

Numéro d'identification: 362784 / Date de création: 12/21/2020 / Version: 3.0

Code DAS: GF-2541

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Légende

ACGIH	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Corteva OEL	Corteva Occupational Exposure Limit
Dow IHG	Dow IHG
STEL	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VECD	Valeur d'exposition de courte durée
VEMP	Valeur d'exposition moyenne pondérée

Texte complet pour autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.

CA